Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260605-2026_56-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Maéva VENIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Laura BLEVIN (pouvoir donné à Maryline NIVET), Melody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY
Messieurs Guillaume HAMON (donne pouvoir à Richard HAAS), Erwan MOISAN (donne pouvoir à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-56 **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES MEMBRES**

Rapporteur : Madame Francia JAFFRAIN, Adjointe en charge de l'Accompagnement Budgétaire

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans les communes de plus de 2 000 habitants, composée de neuf membres, à savoir : le Maire ou l'Adjoint délégué et huit commissaires.

Les huit commissaires titulaires et huit suppléants sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques au vu d'une liste maximale de 32 contribuables proposée au Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, d'où son renouvellement après chaque élection municipale.

La Commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation, ou nouvelles évaluations, des locaux d'habitation, recensées par l'administration fiscale.

La liste proposée est annexée au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260605-2026_56-DE

Aussi, je vous propose :

- ⇨ d'approuver la liste des contribuables à soumettre à la Direction Départementale des Finances publiques telle que présentée en annexe ;

- ⇨ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 9 juin 2026

Le Maire,



Richard HAAS

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD